



Extrait du L'École Émancipée

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2177>

# Intervention de Ksenia Lemerle (Nantes) sur la titularisation de toutes les précaires sans conditions

- Syndicats Nationaux - SI

Date de mise en ligne : vendredi 1er avril 2016

226;s de l'ÉE

## Description :

La titularisation de toutes les précaires sans conditions est un amendement que l'École Émancipée présente, dès que c'est possible, dans les congrès des syndicats nationaux et de la FSU. C'est une revendication toujours refusée par la majorité Unité & Action. Voici l'intervention proposée à la tribune pour soutenir cette revendication.



L'École Émancipée

Camarades, je suis non-titulaire et je représente l'École Émancipée. une grande partie d'entre vous a suivi le même parcours pour devenir enseignante ou enseignant : vous avez passé et obtenu un concours, été stagiaire pendant un an avant d'être titularisé. Cependant, certaines ou certains, qui ne sont bien sûr pas ici, n'ont pas été titularisés et, de ce fait, ne sont pas devenus prof. Pourquoi ? Ils avaient pourtant obtenu un concours ! c'est à dire que l'institution leur reconnaissait un certain niveau d'étude.

Camarades, s'ils n'ont pas été titularisés, c'est tout simplement parce qu'on a considéré que malgré leurs connaissances universitaires, ils n'étaient pas en mesure d'assumer leur rôle devant les élèves. J'en conclus donc qu'un master ne fait pas un prof !

Et, nous non-titulaires ? On nous demande d'assumer, souvent au pied levé et dans les pires conditions, le rôle qu'on nous assigne. Au Snes-Fsu, nous avons, à fort juste titre, un **mandat d'arrêt immédiat du recours à la précarité et un plan de titularisation de tous les contractuels**. Là où l'École Émancipée va plus loin que ce mandat c'est que nous souhaitons **notre titularisation immédiate et sans condition**. En effet, dès lors que l'institution accorde sa confiance à des femmes ou des hommes et les place devant des élèves, elle doit assumer sa position jusqu'au bout, les titulariser et les former.

Alors, peu importe qu'on enseigne depuis un an, deux ans ou trois ! peu importe notre niveau d'étude ! (j'ai d'ailleurs obtenu une thèse en Russie, mais j'ai dû en France repasser un master)

## **Pourquoi nous considère t-on comme des variables d'ajustement, corvéables et jetables à merci ?**

On doit, dans un premier temps, nous titulariser, sans condition. Ensuite et seulement alors, on pourra nous placer à l'instar des stagiaires, à mi-temps devant élèves, à mi-temps en formation, accompagnés d'un tuteur.

Pourquoi la titularisation puis la formation ? Tout simplement parce qu'on sait toutes et tous pertinemment que les inspecteurs, tout comme les chefs d'établissement, ne sont pas impartiaux avec nous, qu'ils ont tendance à nous saquer et à ne pas nous valider.

**Alors, camarades, réclamer notre titularisation immédiate et sans condition c'est le moins qu'on puisse exiger pour notre catégorie.**